



Par le biais de cette publication, notre organisation porte à votre connaissance les positions défendues par les représentants UNSA au sein des instances de l'Association et les différents votes des organisations syndicales la composant. En particulier, nous revenons dans ce numéro sur les débats du Conseil d'administration du 14 décembre 2017 afin de vous tenir informés des orientations de vos élus.

Une offre été 2018 votée in extremis lors de ce conseil

COURCHEVEL : tarifs été reconduits à l'identique

POUR À L'UNANIMITÉ



Le Conseil d'administration a décidé de ne pas appliquer d'augmentation sur les tarifs de l'été prochain, compte tenu du résultat prévisionnel du chalet de Courchevel qui devrait cette année encore être excédentaire.

La gestion rigoureuse qui a été menée ces dernières années sous la Présidence **UNSA** a largement porté ses fruits, puisque le chalet est non seulement revenu à l'équilibre mais il affiche maintenant un résultat positif.

L'**UNSA** se félicite du vote unanime des élus sur ce point. Cette logique de reconduction des tarifs à l'identique a toujours prévalu à l'**UNSA** mais n'avait jamais fait l'unanimité au sein des autres organisations syndicales.

Cependant nous regrettons que notre proposition de subventionner les forfaits ski à Courchevel n'ait pas vu le jour, alors même que le chalet affiche encore un résultat excédentaire et un fort taux de remplissage l'hiver.

Une idée qui fera peut-être son chemin dans les années à venir, nous l'espérons !

LOCATIONS BORD DE MER : subvention de 100 € supplémentaires sur les semaines de juillet et août

RECONDUCTION À LA MAJORITÉ

Pour : **UNSA** - CFDT - CGT

Contre : SNUP - CGC (proposent 50 € supplémentaires)



Cette mesure a été mise en place depuis quelques années pour absorber progressivement l'excédent budgétaire que nous avons sur la ligne Bord de mer.

A l'**UNSA**, il nous paraît donc logique de la reconduire à l'identique (100 € comme les années précédentes et non 50 €), jusqu'à ce que la réserve soit consommée dans son intégralité.

Nous sommes certes satisfaits des votes intervenus lors du CA mais nous ne pouvons que regretter le manque d'anticipation dans la prise de décisions. Cela génère des communications tardives, des ouvrants droit qui attendent avec impatience l'ouverture des différentes campagnes d'inscriptions pour se positionner et le risque que les agents n'aient plus de solutions de repli en cas de refus.

Rappelez-vous, l'UNSA dénonçait dans son info Cosog de juin 2017, la manière de procéder qui risquait de provoquer une surcharge de travail du service administratif. Et bien nous y sommes !

Des offres pour l'été qui ont pris beaucoup de retard, ainsi que des évolutions de prestations qui doivent être mises en place début 2018, tout ceci ne peut que générer de sérieux embouteillages dans l'activité et fragiliser les équipes administratives du Cosog.

Voyages nationaux : subvention des chambres individuelles à hauteur de 100%

VALIDÉ À LA MAJORITÉ

Pour : CFDT - CGT - SNUP - CGC

Abstention : **UNSA**



Le Conseil d'administration a voté à la majorité pour la gratuité des chambres individuelles pour les célibataires, avec une imputation de l'intégralité de la subvention versée dans le compte à points.

A l'**UNSA**, nous ne sommes pas favorables à cette mesure et réaffirmons les risques de dérive de cette décision. En effet, le nombre de chambres individuelles est limité pour chaque groupe et l'attribution se fait en fonction du compte à points. Si l'idée est louable, elle est dans la réalité très difficile à mettre en place vu les conditions proposées par les voyageurs.

La gestion avec le prestataire va donc se complexifier et le travail des administratifs du Cosog va s'alourdir, d'autant plus que l'outil de gestion ne permet pas une sélection optimale. Enfin, comment arbitrer s'il y a plus de demandes de single que de chambres disponibles après la sélection au compte à points puis au TSI ?

Une mesure certes populaire pour les célibataires, mais irresponsable pour la gestion !

Des sujets en stand-by depuis 1 an qui vont **ENFIN** voir le jour en 2018

ENFIN une ouverture du catalogue colonies pour l'été 2018 !

*Grâce à la persévérance de l'**UNSA**, la proposition d'ouverture progressive des inscriptions en colonies à tous les prestataires référencés se concrétisera dès l'été prochain.*



En plus de notre traditionnel catalogue colos, vous pourrez aussi réserver un séjour avec hébergement auprès d'un prestataire référencé Cosog. Il vous sera remboursé sur la base d'un plafond journalier (jusqu'à 18 jours) avant application du TSI :

- ➔ de 100 € pour les enfants de 4 à 10 ans,
- ➔ de 120 € pour les enfants de 11 à 17 ans.

Par ailleurs, les parents pourront bénéficier d'une subvention sur des séjours au mois de juin, pour les collégiens et lycéens qui auront fini leur année scolaire avant la date officielle en raison des examens.

Ce nouveau dispositif permettra aux ouvrants droit de bénéficier d'une meilleure subvention au TSI, mais aussi d'une offre élargie et beaucoup plus souple.

Nous nous félicitons de cette avancée, mais il nous reste encore à faire valider une extension de ce nouveau dispositif aux vacances scolaires d'hiver.

ENFIN le lancement des travaux de réaménagement du chalet de Courchevel !



L'**UNSA** a toujours affirmé son attachement au chalet de Courchevel et sa volonté de conserver et promouvoir cette structure, pour qu'elle continue à bénéficier à tous les personnels de la CDC. Dans cet esprit, sous la Présidence **UNSA**, nous avons lancé fin 2016 une étude de réaménagement du chalet, de façon à ce que les premiers travaux puissent se dérouler à l'automne 2017.

Devant l'inertie du nouveau Président CFDT sur ce dossier, l'**UNSA** n'a cessé d'interpeller le Conseil d'administration, avec toujours la même volonté d'engager des travaux au plus vite.

Quelle ne fut pas notre surprise de découvrir en séance les mêmes devis de travaux que ceux présentés fin 2016 !

Nous ne pouvons que dénoncer la méthode et regretter ce temps perdu ! De là à penser que certains voudraient abandonner la gestion du chalet....

ENFIN le stop papier en 2018 !

La première étape de cette revendication légitime **portée par notre organisation syndicale lors de la campagne électorale va être mise en œuvre en 2018**. Toute la communication nationale sera réalisée de manière dématérialisée sans l'envoi d'un doublon papier.

Reste les étapes suivantes :

- *Modernisation du site internet.*
- *Application smartphone et tablette.*
- *Dématérialisation des catalogues.*
- *Billetterie électronique.*
- *Déclaration fiscale en ligne.*



Car à l'UNSA nous avons une vision d'ensemble et cohérente de la transformation digitale au Cosog !

Nous accompagnerons donc l'équipe projet du Cosog dans sa mise en œuvre de la modernisation du site internet ainsi que du déploiement d'une application pour Smartphone et tablette.

L'UNSA continuera de porter la dématérialisation des catalogues, accessibles aux ouvriers droit par un moteur de recherche moderne et performant.

Quant à notre proposition de billetterie nationale en ligne et de e-books retoquée lors des Conseils précédents, l'UNSA ne perd pas l'espoir que le Cosog y vienne un jour.

L'UNSA, à l'origine de ces propositions, continuera à se battre pour répondre aux attentes des ouvriers droit qui aimeraient disposer de plus de souplesse, d'un plus grand choix et surtout de gagner du temps !

A SAVOIR : comme vous pouvez le constater, l'UNSA continue à vous envoyer ses bulletins d'information Cosog par courrier, car malheureusement **la Direction de la Caisse des Dépôts limite pour les organisations syndicales les communications dématérialisées à l'inverse des flashes info RH ou Cosog qui peuvent être envoyés sans restriction**. De ce fait, nous avons fait le choix de continuer à vous informer et vous envoyer nos journaux sous format papier en attendant l'obtention de droits nouveaux.

Bonne lecture !

VOS ADMINISTRATEURS TITULAIRES UNSA COSOG



Valérie ANSO
05 56 11 37 91



Valérie BONNEAU
01 58 50 22 08



Laurent VITTECOQ
01 58 50 75 86



Nathalie TRUBERT
02 41 05 28 36



Emilie COSTE-LOURET
05 56 11 39 99



Eric DIBLING
02 41 05 00 14

UNSA Caisse des Dépôts - 56 rue de Lille 75007 PARIS - TÉL : 01 58 50 30 52

www.cdc.unsa.org



IMPRIMERIE CDC